



VITTORIO KLOSTERMANN
FRANKFURT AM MAIN

L'orde implique, par essence, le Caractere transcendental

Author(s): Guérard des Lauriers

Source: *Zeitschrift für philosophische Forschung*, Bd. 14, H. 4 (Oct. - Dec., 1960), pp. 505-525

Published by: [Vittorio Klostermann GmbH](#)

Stable URL: <http://www.jstor.org/stable/20481150>

Accessed: 03/09/2014 01:46

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of the Terms & Conditions of Use, available at
<http://www.jstor.org/page/info/about/policies/terms.jsp>

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact support@jstor.org.



Vittorio Klostermann GmbH is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to *Zeitschrift für philosophische Forschung*.

<http://www.jstor.org>

L'ORDE IMPLIQUE, PAR ESSENCE, LE CARACTERE TRANSCENDENTAL

Von Guérard des Lauriers, Le Saulchoir

Qu'est-ce que l'ordre? Cette question présuppose, au moins pour le philosophe, que l'*ordre*¹⁾ existe dans la réalité, objectivement; et elle ne trouverait sa résolution que dans une définition de l'*ordre*. Nous n'entendons ici ni établir l'existence de l'*ordre* ni en définir l'essence: nous supposons le premier²⁾ et n'aboutissons pas jusqu'au second. Nous nous proposons d'examiner, pour l'*ordre*, une question préalable à celle de la définition réelle: quelle est celle des catégories premières à laquelle il convient de se référer, pour définir?

Question de nature logique ou de nature métaphysique selon qu'on envisage les catégories comme un cadre abstrait ou bien comme l'indispensable répondant de la composition et de la division inhérentes à l'intellection humaine. Nous nous plaçons à ce second point de vue, métaphysique; et nous nous demandons à quoi ressortit l'*ordre*. D'une part en effet il ne figure ni parmi les prédicaments ni parmi les transcendentaux; et d'autre part il se retrouve dans les uns comme dans les autres, ainsi que nous aurons à y insister. Cette simple remarque suffit à justifier notre question: qu'est-ce que l'*ordre*? De quelle catégorie première l'*ordre* relève-t-il?

L'*ordre* n'est pas un prédicament: outre qu'il n'est pas mentionné

- 1) Nous écrivons en italique le mot *ordre* lorsqu'il désigne la notion générale d'*ordre*, selon l'acception précisée note 2. C'est l'*ordre* ainsi envisagé qui fait l'objet de la présente étude. Écrit en caractères ordinaires, le mot *ordre* aura l'acception indiquée par le contexte. Il y a deux acceptions principales, généralement associées dans l'usage courant, et qui constituent au point de vue épistémologique les deux principes de l'*ordre*. *Ordre* peut-être pris au sens de «ordre à»: et, ainsi entendu, l'*ordre* est l'essence même de la relation, il lui est antérieur et permet de la définir. *Ordre* peut-être pris au sens de «un ordre», «tel ordre de choses»: et alors l'*ordre* est postérieur à la relation, puisqu'il consiste en l'unité, en vertu d'un principe, d'un ensemble de relations ayant pour sujets les éléments de l'*ordre* et pour terme le principe.
- 2) Nous renvoyons soit à l'observation soit aux auteurs qui ont le mieux perçu et exprimé le réalisme de l'*ordre*. Ainsi Pascal. On pourrait extraire des «Pensées» l'organisation d'un traité de l'*ordre*. Pascal a vivement senti le caractère réel de l'*ordre*: «Qu'on ne me dise pas que je n'ai rien dit de nouveau, la disposition des matières est nouvelle» [Pensées. Edition Brunshwicg, N. 22]. Et il a exprimé cette réalité de l'*ordre* dans la distinction demeurée célèbre entre «les trois ordres»: chacun irréductible à ceux qui le précèdent: chair, esprit, charité (P 460, 793). Mais il a bien vu aussi le caractère contingent de l'*ordre* artificiel (P 383), et par suite la dangereuse séduction de sa beauté (P 15). A ce point de vue, Pascal rejoint, négativement, l'inspiration de S. Augustin en son traité de *Ordine*. Le mal et la séduction ne sont qu'un désordre provisoire parce qu'ils concourent à l'*Ordre*, en vertu de la Rédemption.

dans la liste traditionnelle, il se retrouve en tout prédicament, la substance (sujet) exceptée. On peut lui appliquer la dénomination de «catégorie ontologique» heureusement attribuée par le R. P. KREMPEL à la relation: aussi bien l'*ordre* est-il constitué avec des relations. Mais l'*ordre*, qui donc en un sens transcende les prédicaments, est-il pour autant un véritable transcendantal? L'*ordre* serait, *reductive*, assimilable aux deux transcendentaux *res*, aliquid (aliud quid)? En quel sens cette «réduction» est-elle compatible avec le caractère simple et absolu d'un transcendantal? Telle est, d'une manière précise, la question que nous nous proposons d'examiner.

Il convient toutefois au préalable d'indiquer la méthode que nous allons suivre. Nous définissons le transcendantal, métaphysiquement, comme étant convertible avec l'être. Cette convertibilité est cependant à entendre analogiquement. Elle peut exclure toute distinction réelle: le transcendantal considéré est alors formellement constitué par le fait de terminer une relation, laquelle ne modifie que son sujet, non son terme. Mais le caractère transcendantal de la *res*, ou essence concrète, doit s'entendre en un sens différent: puisque celle-ci est réellement distincte de l'être. Convertibilité ne signifie plus alors identité objective mais concomitance nécessaire en droit. L'être est nécessairement mesuré par l'essence; et, nécessairement, l'essence n'a de réalité qu'en vertu de l'acte d'être. L'essence est toujours concomitante à l'être, et réciproquement; on le vérifie d'ailleurs en chacun des modes de l'être, et cela confirme le commun caractère transcendantal de l'être et de l'essence, cependant réellement distincts.

Voilà donc deux acceptions de la convertibilité: d'une part, l'identité objective; d'autre part, la concomitance nécessaire et réciproque, se vérifiant d'ailleurs dans tous les modes de l'être. Pourrait-on distendre encore l'analogie et forger une troisième acception de la convertibilité qui permit d'intégrer l'*ordre* à la liste des transcendentaux? Nous ne le pensons pas; cela apporterait plus de confusion que de profit, intelligiblement s'entend; il convient de conserver rigoureusement la notion du transcendantal: restera alors à préciser le rapport

La réalité de l'*ordre* étant supposée, il faut préciser la portée de ce mot dans l'échelle de la visualisation abstractive. Les mots *ens*, *esse*, *actus essendi* ou leurs équivalents fixent, malgré l'élasticité de leur emploi, des orientations sémantiques distinctes. Il convient, pour être clair, de choisir celle que nous attribuons au mot *ordre*. Ne pouvant nous étendre, nous renvoyons à la notion, élaborée par les scolastiques, de «*natura secundum se*». Elle ne consiste pas en telle ou telle notion universelle; elle est le répondant objectif d'un certain mode de visualisation dont est susceptible toute réalité universelle, à commencer par l'être. La «*natura secundum se*» se distingue de l'universel métaphysique parce qu'elle est, *formellement*, séparée des existants concrets où elle est effectivement réalisée; et elle se distingue de l'universel logique parce que, *réellement*, elle ne fait pas acception du fait d'être ou non séparée des existants. Telle est donc, dans ce qui suit, l'acception du mot *ordre*: celle de la «*natura secundum se*».

original qu'il soutient avec des réalités qui ne le réalisent qu'imparfaitement.

Il est clair qu'il n'y a pas identité objective entre l'être et l'ordre, ni même entre les réalités ordonnées et l'*ordre*; nous devons donc, pour résoudre notre question, nous référer à la seconde acception de la convertibilité: concomitance nécessaire et réciproque avec l'être, se vérifiant d'ailleurs dans tous les modes de celui-ci. Que l'*ordre*, réalisé, suppose l'être, il est inutile d'y insister: un ordre, tel ordre concrètement envisagé, consiste en une détermination des réalités ordonnées et partant une détermination de l'être. L'être implique-t-il l'ordre à la manière dont il implique l'essence, telle est la véritable question.

Voici d'abord les arguments qui induiraient à la résoudre affirmativement. On observera qu'ils dérivent de l'expérience immédiate, non de l'analyse formelle: d'où leur insuffisance³⁾. Ne pourrait-on, pour montrer que l'être implique *ordre*, examiner les différents degrés des êtres, l'être en extension pour ainsi dire. Si, en particulier, cette implication se vérifie aux degrés extrêmes, n'est-ce pas l'indice suffisant de sa validité en tout autre degré, sans qu'il soit utile ni d'ailleurs possible de procéder à un examen exhaustif?

Or d'une part, l'Être par excellence, Dieu, est Ordre⁴⁾: c'est une donnée non philosophique dont le philosophe croyant peut faire état; cependant, nous ne pouvons, ici, y insister davantage.

Voici une autre manière de signifier la même chose. «Ordre, peut-être pris en trois sens: le sens abstrait ne retient que la structure et laisse de côté absolument la réalité ordonnée; le sens concret existentiel retient l'ensemble des réalités ordonnées: c'est en ce sens qu'est pris le mot «ordre» dans la locution «un ordre de choses»; par exemple les trois «ordres» de Pascal; le sens concret essentiel signifie l'essence concrète de l'ordre: cependant il ne s'agit pas de l'essence concrète de tel ordre, ou de l'essence de l'ordre telle qu'elle est réalisée singulièrement dans tel ordre: il s'agit de l'essence concrète de l'ordre, telle qu'elle se trouve réalisée en tout ordre réellement existant quel qu'il soit, essence concrète dont la «suppositio» demeure indéterminée: séparable formellement parce qu'elle n'est pas nécessairement individuelle, mais non séparable réellement parce qu'elle n'est pas nécessairement universelle. C'est par cette «suppositio» indéterminée que l'essence concrète s'identifie à la «natura secundum se». Le sens concret essentiel est, quant à l'extension, simultanément en puissance à être universel en tant qu'il concerne l'essence de l'ordre, et en puissance à être singulier en tant qu'il est concret. «En puissance» n'a d'ailleurs pas ici une signification objective: il signifie seulement que l'essence peut-être envisagée comme contrète dans n'importe lequel des singuliers où elle est effectivement réalisée; l'essence de l'ordre peut-être envisagée comme concrète dans n'importe lequel des cas concrets de l'ordre. Tel est le sens concret essentiel, ou l'acception «natura secundum se» que nous adoptons pour le mot ordre.

3) Ils ne sont cependant pas sans valeur.

4) La relation est l'instrument propre mis en œuvre au traité de la Trinité, au point de vue analytique; mais c'est à la notion d'ordre qu'il faut recourir pour récapituler l'ensemble des données: non seulement la réalité de chaque Personne, mais également l'Ordre constitué par la Personne, et ultimement l'Ordre incluant l'Essence, les Personnes et leurs mutuels rapports. On saisit ainsi, au maximum, la valeur éminente à la fois intelligible et réelle de l'ordre.

D'autre part, la «matière» au sens où l'entend la cosmologie ou telle qu'elle est l'objet de la physique nucléaire comporte également un ordre. On dira que cette matière-là est déjà informée, ou bien qu'elle comporte «matière» et «forme»: il est donc aisé d'y retrouver l'ordre, à savoir dans l'ordination de la matière à la forme. Mais cette remarque, pour juste qu'elle soit, ne répond pas à notre propos; l'être matériel ainsi entendu n'est pas l'infime degré dans la hiérarchie concrète dont l'Acte pur est le sommet. L'infime degré c'est la matière sans cesse renaissante sous l'analyse indéfiniment séparante: celle-ci recherche un principe homogène dans la diversité dont l'expérience observe et décrit l'organisation. Or c'est justement dans ce principe homogène, concrètement considéré, que l'on retrouve un ordre. C'est ce que prouve avec force la conception moderne des rapports entre l'inertie et l'énergie. Ces deux grandeurs demeurent, dans la nouvelle physique comme dans l'ancienne, spécifiquement et réellement distinctes; le fait nouveau c'est qu'il y a de l'une à l'autre une convertibilité réciproque et mesurable, au sens physique s'entend. Et ce n'est pas là une vérité provisoire qui demain sera désavouée: car elle est d'essence métaphysique; elle demeurera inchangée sous la formulation nouvelle qu'en exigera une investigation plus poussée vers le microscopique. Et la convertibilité réciproque inhérente à ce dualisme étant, elle aussi, de nature métaphysique, elle constitue un fait acquis, même si la formulation en doit changer.

Or si on cherche à exprimer à la fois ce dualisme et la convertibilité qui en fait l'unité, c'est la notion d'ordre qui se présente comme étant l'instrument le plus propre. Tout d'abord, inertie et énergie constituent «un ordre» de choses: l'ordre de la matière entendue au sens physique, le degré infime de la hiérarchie concrète des existants. En second lieu, il y a, nous venons de le dire, convertibilité réciproque entre inertie et énergie, et pour autant ordre de chacune à l'autre⁵). Enfin, cet ordre, selon la double acception que nous venons de rappeler, demeure inchoatif et comme en puissance: il est en effet impossible d'accorder une priorité absolue soit à la matière soit à l'énergie; chacune est première à un point de vue. Cela revient à dire que l'ordre constitué par l'être matériel n'a pas, absolument, de principe actualisé. Le principe en est, d'une manière il est vrai originale, en puissance. Et comme la qualification d'un ordre suit à celle de son principe, cet ordre de la matière est lui aussi en puissance. Et cela même serait en faveur de la thèse présumée vraie: si, en effet, l'être implique ordre, il convient

5) On pourrait, évidemment, dire: relation de l'une à l'autre. Mais la relation se définit elle-même par «ordre à». L'enchaînement des notions au point de vue de la primitivité est le suivant: ordre à, relation, ordre au sens de «un ordre». Un ordre est constitué par des relations dont chacune dit, par nature, «ordre à».

que le degré de l'être qui est en puissance inclut un ordre en puissance; tout de même que l'Être qui est purement Acte inclut l'Ordre qui est purement *ordre* puisque le principe en est l'*ordre* lui-même.

L'examen des degrés d'être semble donc montrer avec précision que l'être implique l'*ordre*: concrètement, là où il y a être, il y a ordre: et il y a, du côté de l'*ordre*, une hiérarchie de perfection qui se présente comme semblable à une analogie.

Voici maintenant un second argument, confirmant le premier et reposant comme lui sur une certaine expérience, expérience plus élaborée cependant, car elle résulte comme on va l'expliquer de la coordination d'«expériences» différentes. Nous voulons montrer que:

A) Il y a concomitance nécessaire et réciproque entre l'être et l'ordre⁶⁾: et cela concrètement selon tous les modes de l'être.

Or nous pouvons, au point de vue de la démonstrabilité, substituer à l'assertion A l'assertion B:

B) Il y a concomitance nécessaire et réciproque entre un propre de l'être et un propre de l'ordre, et cela *concrètement* selon tous les modes de l'être.

La vérité de A entraîne celle de B et réciproquement, puisque:

1. il y a concomitance nécessaire et réciproque entre une réalité et un propre de cette réalité;

2. la concomitance nécessaire et réciproque est transitive: c'est-à-dire que, si elle vaut de C_1 à C_2 et de C_2 à C_3 , elle vaut de C_1 à C_3 . Maintenant, pour établir l'assertion B, il faut choisir un propre de l'être, en examiner le comportement dans les différents prédicaments et leur comparer le comportement d'un propre de l'ordre. Or il y a un propre de l'être qui à la fois domine tous les prédicaments et fait acception de chacun d'entre eux: à savoir d'assurer leur immanence mutuelle: celle-ci tient en effet à ce que l'être est à la fois transcendant et immanent à ses modes: elle est bien un propre de l'être. Nous devons donc examiner, pour prouver B, si l'immanence mutuelle des modes de l'être inclut un propre de l'ordre, sinon l'ordre lui-même. Cette immanence mutuelle peut-être, et pour notre objet doit être, envisagée entre deux modes *quelconques*. Elle est toutefois plus manifeste entre la quantité et la qualité. Rappelons-le brièvement par deux exemples d'ailleurs bien connus.

Il est aisé d'établir une correspondance bi univoque entre les points d'un segment rectiligne et les points du carré ayant ce segment

6) Nous écrivons ordre et non ordre dans ce paragraphe parce qu'il s'agit encore de réalisations particulières de l'ordre. Nous ferons exception si toute l'essence de l'ordre est impliquée.

pour côté: il y a donc dans le segment et dans le carré le même «nombre» de points; mais au parcours continu du segment ne correspond pas, dans le carré, une ligne parcourue continûment. Ce qui distingue la ligne de la surface ce n'est donc pas le «nombre» de points, mais bien le type d'ordre que, respectivement, elles incluent.

Nous n'en concluons pas, comme on le fait trop souvent, que la qualité et la quantité s'identifient: elles sont toujours distinctes, aussi bien réellement que spécifiquement. Mais l'exemple prouve que, dans la quantité *telle qu'elle se réalise concrètement*, il y a de la qualité: en l'espèce, il y a de l'ordre. Une analyse suffisamment précise de la quantité y retrouve donc de la qualité sous forme d'ordre. En d'autres termes, l'immanence mutuelle de la qualité à la quantité, se réalise concrètement selon l'*ordre*⁷⁾, en vertu de l'*ordre*.

En retour, la question de l'accroissement des habitus pose celle de l'immanence de la quantité à la qualité. Les états successifs d'un *même* habitus qui s'accroît sont respectivement mesurés⁸⁾ par un maximum: savoir la perfection que peut atteindre cet habitus étant donné le sujet qu'il qualifie. Ces états successifs sont discontinus; tandis que les *conditions* qui, du côté du sujet, rendent leur enchaînement possible varient d'une manière continue.

Considérons d'abord ce second aspect, et d'une manière précise comment intervient la quantité continue *entre* deux états consécutifs de l'habitus. Cette continuité concerne formellement les *conditions* de possibilité du second état, le premier étant supposé réalisé. Ces conditions elles-mêmes, et très formellement l'augmentation continue qui les affecte, n'ont donc de sens et de portée qu'en fonction de l'ordination du sujet à la possession de l'habitus, en son second état. Le sujet, affecté de ces conditions, constitue ici l'élément matériel; lequel se définit par son ordre à la forme, c'est-à-dire en l'occurrence à l'habitus en son second état. On voit donc que la croissance des habitus, c'est-à-dire d'une qualité, inclut la quantité continue, et cela par la médiation de l'*ordre* sous la forme de «ordre à».

Revenons maintenant aux états dans lesquels se trouve successivement l'habitus au cours de son processus de croissance. Ces états dif-

7) Nous écrivons *ordre*: car, les considérations précédentes ressortissent à la fois à «un ordre», savoir celui qui existe selon le lieu; et à «ordre à»: ce qu'implique la notion de continuité. C'est donc toute l'essence de l'ordre qui est impliquée.

8) La mesure par le maximum dont il est ici question ne doit pas être confondue avec la mesure au sens ordinaire: au moyen d'une grandeur choisie pour unité et qui est un minimum. La confusion entre ces deux types de mesure équivaut à la confusion entre l'un numérique et l'un métaphysique. Observons toutefois que la mesure par le maximum, précisément parce qu'elle est d'essence métaphysique, se retrouve dans le calcul des variations, c'est-à-dire dans l'ordre de la quantité.

férents ont avec l'état maximum⁹⁾ des rapports semblables à ceux qui existent entre des nombres entiers différents et l'unité: telle est l'analogie de proportionnalité qu'il est alors classique de rappeler. Elle est susceptible de deux interprétations.

Elle montre d'une part que le fondement dans la réalité de la distinction entre les nombres nombrés ressortit à la qualité: quel que soit le processus sensible ou mental de formation des nombres nombrants, ceux-ci en définitive requièrent, chacun respectivement, une perception qui est celle d'une qualité. Ainsi, selon cette première interprétation, l'analogie indiquée montre, derechef, l'immanence de la qualité à la quantité; mais elle ne fait pas état de l'homogénéité tout à fait spéciale qui existe entre les différentes qualités envisagées du fait qu'elles sont constituées par les état d'un même habitus.

Cela au contraire est rendu manifeste par la seconde interprétation, en quelque sorte réciproque de la première. *Comment* des qualités différentes peuvent-elles être en un sens la même qualité? Cela, on l'exprime bien en disant qu'il y a similitude, mais désigner une chose n'est pas en rendre raison, ni même l'analyser. Or ce même qui peut exister concrètement entre des qualités d'ailleurs différentes, il est typiquement réalisé par les nombres. Tous sont «nombre», tous existent selon l'essence du nombre qui est unité originale entre les deux types «nombre» et «nombrant»; et cependant chacun est un nombre, irréductible à tout autre nombre. Et il est impossible de passer du «nombre en général» à «tel nombre» comme on passe d'un genre à une espèce. Il n'y a pas de genre nombre; mais il y a une essence du nombre, réalisée de la manière la plus simple mais adéquatement dans l'unité: c'est ce qui permet que l'unité soit me sure, tandis qu'un genre ne l'est pas de ses espèces. Au point de vue de la mesure, ou équivalentement au point de vue du même existant entre des qualités diverses, c'est donc le nombre qui est le premier analogué et qui par conséquent fonde tout autre cas de mesure.

En bref, c'est la multitude des qualités qui fonde celle des nombres, au point de vue de la réalité; ce sont les rapports des nombres à l'unité qui fondent ceux des degrés d'une qualité à leur maximum au point de vue de la mesure. Tout cas concret de mesure d'une qualité montre donc l'immanence de la quantité discrète à la qualité: c'est ce que manifeste en particulier la croissance d'un habitus.

Cette conclusion ne doit pas faire oublier sa propre origine; analogie de proportionnalité entre deux types de rapports: des nombres

9) Ce maximum est absolu fonctionnellement, c'est-à-dire en fonction de ce dont il est maximum: et c'est pourquoi il peut-être pris comme unité (cf note 8). Mais, réellement, il est conditionné par la puissance dont il est l'achèvement.

à l'unité d'une part, des degrés d'une qualité à leur maximum d'autre part. Or ce qu'il y a de commun entre ces deux types de rapports, c'est un type plus général: savoir le rapport des éléments d'un ordre à leur principe. C'est donc en tant qu'ils constituent «un ordre» que nombres et unité sont immanents à la mesure d'une qualité.

On voit donc que la croissance d'une qualité, observée en particulier dans celle des habitus, inclut la quantité continue par la médiation de l'*ordre* sous la forme de «ordre à», et inclut la quantité discrete par la médiation de l'*ordre* sous la forme de «un ordre». Cela montre également, à partir d'un cas concrètement observable, l'immanence de la quantité à la qualité, et cela selon l'*ordre*¹⁰).

Concluons. Nous avons choisi de considérer, en vue de prouver B, celui des propres de l'être constitué par l'immanence mutuelle de ses modes, et nous nous sommes arrêtés au cas particulièrement typique de la qualité et de la quantité. Or nous venons d'observer que cette immanence mutuelle, précisément, se réalise selon l'*ordre*. Elle est donc concomitante, non seulement à un propre de l'*ordre*, mais à l'*ordre* lui-même: là où il y a être il y a ordre, puisque l'immanence mutuelle ne se réaliserait pas dans l'être si elle ne s'y réalisait pas selon l'*ordre*. Cela établit B, et par suite A qui est convertible avec B: du moins en ce qui concerne les deux prédicaments quantité et qualité. Peut-on étendre cette preuve à tous les prédicaments? Telle serait la condition d'ailleurs nécessaire et suffisante pour pouvoir affirmer le caractère transcendantal de l'*ordre*.

Or, si on laisse de côté la substance-*sujet*, les modes de l'être sont fondés sur quantité, qualité et relation. Nous voulons dire par là que, si on se place à un point de vue analytique, comme il convient de le faire pour examiner l'immanence mutuelle des modes, ceux-ci se résolvent *quant à leur structure* en quantité qualité relation¹¹). On pressent donc qu'on peut établir soit B soit A pour tous les modes de l'être, sauf pour la substance-*sujet*; nous ne nous attardons pas: cela n'apporterait rien de fondamentalement neuf en faveur du caractère transcendantal de l'*ordre*.

Il faut au contraire examiner la difficulté qui infirme ce caractère. Le transcendantal doit, pour le moins, être avec l'être en rapport de concomitance nécessaire et réciproque. Et comme l'être se manifeste à

10) Il convient d'écrire *ordre*. Car toute l'essence de l'*ordre*, à la fois «ordre à» et «un ordre» intervient comme on l'a vu aussi bien dans l'immanence de la qualité à la quantité (cf note 7) que dans l'immanence inverse.

11) Nous n'entendons pas qu'on puisse déduire les modes de l'être de trois d'entre eux; chaque mode, dans la réalité, est original. C'est seulement selon l'analyse formelle qu'il existe une sorte de subalternation, dont le principe est constitué par les trois modes quantité qualité relation.

nous dans ses modes, le transcendantal doit se retrouver dans tous les modes. D'où la question primordiale: y a-t-il des modes qui excluent l'*ordre*, et cela sous l'une ou l'autre des deux formes: »ordre à«, «un ordre»; puisque l'*ordre*, par essence, inclut l'une et l'autre? Or la substance comme *sujet* exclut l'«ordre à», autrement dit exclut la relation. Que l'*ordre* soit dans les autres modes de l'être, nous pensons l'avoir montré: l'argument de l'immanence mutuelle montre même avec précision *comment l'ordre* est dans les modes, à savoir en structurant leur unité. Mais il reste le sujet.

Le sujet implique l'être et, comme tel, exclut l'*ordre*; il est donc impossible que l'être implique l'*ordre*; l'*ordre* n'est donc pas un transcendantal: cet argument, catégorique, rend-il vaine l'enquête précédente?

Nous avons vu, d'une part que l'ordre se retrouve aux deux pôles extrêmes des degrés de l'être; d'autre part que l'ordre est pour ainsi dire l'instrument formel de l'immanence mutuelle des modes de l'être, la substance-sujet exceptée. Or nous nous posons la question de la transcendantalité de l'*ordre*: question qui, par nature, appelle une réponse catégorique. Et nous nous trouvons en présence d'arguments contraires postulant l'un une réponse négative, les autres une réponse affirmative. Comment rendre compte de cette anomalie; on la supprimerait en relativisant la notion de transcendantal, mais ce subterfuge n'apporterait que de la confusion.

Nous avons déjà observé que les arguments positifs sont tirés de l'*expérience*, plus ou moins élaborée, mais se bornant à un enregistrement intelligible des faits. L'argument négatif est fondé sur une *raison formelle*, celle de supposé. L'expérience prouve, mais seulement en fonction de ce qu'elle saisit: elle ne prouverait définitivement que si elle était exhaustive. Les raisons formelles démontrent, mais seulement selon l'aspect formel auquel elles correspondent; il faut toujours examiner les conditions concrètes dans lesquelles s'appliquent leurs conclusions.

Dans le cas présent, nous savons que l'«*expérience*» ne peut-être exhaustive: elle n'est donc pas en contradiction avec le raisonnement formel; mais en retour on ne saurait infirmer, en vertu de ce raisonnement, les conséquences qu'implique rigoureusement l'expérience. Par suite il faut maintenir, absolument, la réponse négative: l'*ordre* n'est pas un transcendantal; mais il faut examiner avec précision la portée concrète de cette assertion. La «raison» de transcendantalité ne souffre aucune altération, mais le transcendantal ne se réalise que dans les existants concrets. Telle est l'évidente vérité que nous retrouvons, sous-jacente à notre question.

*

La démarche précédente ne peut-être utilement poursuivie qu'en donnant au mot être le sens même qui déjà a été mis en œuvre. Rappelons, pour plus de précision, qu'il s'agit de la «natura entis», envisagée concrètement dans l'existant sur lequel on raisonne. *Tout* mode de l'être, concrètement réalisé et appréhendé par la médiation des sens, inclut l'«être»; et c'est bien le même «être», quel que soit le mode envisagé. Si un mode quel il soit, est tel que sa raison formelle exclut l'*ordre*, il est donc impossible que l'«être» implique l'*ordre*: c'est ce qui arrive relativement à un seul mode, le premier il est vrai, la substance-sujet. Tel est l'argument qui infirme la transcendance de l'*ordre*. «Sujet» a bien entendu, ici, le même type de concrétude que «être»; c'est ce type que nous avons suggéré un peu plus haut en parlant, pour l'*ordre*, de «natura secundum se». Il s'agit de *n'importe quel sujet*, et pour autant de la raison universelle de sujet; mais il s'agit également d'un sujet *concret*, réellement existant, et pour autant d'un sujet singulier¹²).

Voici maintenant d'évidentes vérités qu'il est opportun de rappeler pour l'intelligence de ce qui suivra: aucun mode de l'être, pas même la substance-sujet, n'inclut l'être en vertu de la raison formelle qui le définit; tout mode de l'être, et en particulier la substance-sujet, concrètement envisagé, inclut l'être dont il est un mode. Voilà donc qui est commun à tous les modes; et voici ce qui est propre à la substance-sujet: la raison formelle ne peut s'en *définir* que par rapport à l'être: pour ce mode-là, et pour lui seul, l'être est ce en fonction de quoi se définit l'essence¹³), bien qu'il ne soit pas un constituant de l'essence, pas plus que pour aucun autre mode¹⁴).

Revenons alors à notre «argument négatif», et cherchons à préciser *comment* le sujet comme tel et concrètement envisagé exclut l'*ordre*, et plus précisément exclut «ordre à». Rappelons que, en tout existant créé, le supposé¹⁵), l'être et l'essence sont d'une part inséparables,

12) Le «singulier quelconque», n'est ni l'universel ni le singulier. Cette catégorie originale, et la difficulté qu'elle soulève, ont été retrouvées par la théorie russellienne des classes.

13) Nous ne prenons pas ici essence en son acception transcendente, mais comme signifiant la mesure concomitante à l'être en toute réalité concrète.

14) On s'exprimerait insuffisamment en disant que l'être appartient à la substance sujet non en droit mais nécessairement en fait: car on peut dire également l'un et l'autre de tout mode considéré *c o n c r è t e m e n t*. C'est ce rapport original à l'être qui est, pourrait-on dire, le mystère propre du supposé.

15) Le mot *s u j e t* exprime parfaitement, au point de vue formel, l'exclusion de «ordre à». Le mot «*s u p p ô t*» désigne la même réalité que le mot «sujet», mais envisagée du point de vue métaphysique qui va maintenant être le nôtre.

d'autre part réellement distincts¹⁶); mais ces trois choses ne sont pas à parité, et c'est le *suppôt* qui au point de vue concret est premier: l'esse est premier dans l'esprit, et l'existant dans la réalité. Par suite, selon la visualisation que nous avons choisie, celle de l'existant *quelconque mais concret*, l'être et l'essence se présentent comme ordonnés au subsister du *suppôt* dont ils constituent les conditions concomitantes et nécessaires. L'être et l'essence, réellement distincts, ne sont un que dans le *suppôt* et en vertu du *suppôt*.

Le *suppôt* se présente donc comme le principe concret de l'unité de l'être et de l'essence, et partant de l'unité de l'existant, parce qu'il est simultanément le terme de l' *ordre* qu'ont respectivement à lui et l'être et l'essence. Et on comprend bien ainsi pourquoi le *suppôt* comme tel exclut «ordre à»: c'est qu'il est lui-même le terme spécifiant l'«ordre à» qui est intime à tout existant créé, terme constitutif de cet existant en même temps que de son unité. Si le *suppôt* *comme tel* pouvait inclure «ordre à», il faudrait aller à l'infini et l'existant créé deviendrait contradictoire.

Maintenant, avec ce qui précède, on n'a pas encore rendu compte adéquatement de l'existant créé. L'essence et l'être, bien qu'ils soient un dans le *suppôt* et en vertu du *suppôt*, demeurent réellement distincts: et c'est précisément l'unité de fait, concomitante à la distinction réelle, qui requiert pour l'existant créé une Cause transcendante et la référence actuelle à cette Cause¹⁷). Le *suppôt*, comme tel, résout dans l'unité la distinction réelle entre l'essence et l'être; mais cette résolution même, et partant l'unité de tout l'existant, exige actuellement c'est-à-dire dans l'actualité de l'acte d'être relation à l'Incréé, et donc «ordre à» l'Incréé.

On voit la conséquence pour notre question de ces données d'ailleurs classiques. Le *suppôt* exclut «ordre à» parce qu'il est l'ultime principe créé résolvant dans l'unité la distinction réelle entre l'essence et l'être. Mais cette unité, compte tenu de la distinction réelle, exige «ordre à» l'Incréé. Il suit que le *suppôt*: d'une part immédiatement, et parce que principe ultime, exclut «ordre à»; d'autre part médiatement par l'essence et l'être réellement distincts, et parce qu'il en assure l'unité, re-

16) Il y a donc trois distinctions réelles différentes, au moins quant au mode de signifier et à la formulation. Au vrai, ce sont trois formes d'ailleurs elles-mêmes réellement distinctes de la même dualité inhérente à l'être créé. On montre que ces trois formes sont convertibles, c'est-à-dire que l'une quelconque d'entre elles entraîne les deux autres comme conséquences nécessaires. Nous nous permettons de renvoyer à notre article: La distinction réelle entre l'essence et l'acte d'être (Revue thomiste 1959, N. 1, pp 32—78).

17) Nous laissons complètement de côté ici la preuve de cette assertion, et pareillement tout ce qui concerne la relation à la Cause transcendante envisagée du côté incréé. Nous n'avons à considérer cette relation pour notre objet que dans la mesure où elle intéresse la structure de l'existant concret.

quiert «ordre à». Et, outre que ces deux implications en quelque sorte ontologiques du suppôt ne sont pas contradictoires parce que l'une est médiate et l'autre immédiate, elles sont du même «degré»: aussi bien au point de vue de l'intelligibilité qu'à celui de la réalité. C'est la même unité d'un existant non simple qui à la fois exclut «ordre à» en vertu d'elle-même immédiatement et requiert «ordre à» médiatement en raison de la non simplicité qu'elle inclut. Et autant on affirme que l'ultime principe d'unité exclut «ordre à» immédiatement, en vertu de l'unité elle-même que, comme telle, tout «ordre à» diviserait; autant on affirme que ce même principe exige «ordre à» médiatement en raison de ce que cette unité ne laisse pas d'inclure une distinction réelle qui requiert l'Être Simple.

La connexion entre le suppôt et l'«ordre à» est donc plus complexe qu'on aurait pu le croire tout d'abord. Il est bien vrai que selon sa raison formelle, selon son essence considérée absolument, le suppôt exclut «ordre à»; mais si on considère le suppôt en son subsister concret, il exige médiatement en raison de ses implications existentielles l'«ordre à» qu'il continue d'exclure immédiatement en vertu de son essence elle-même¹⁸).

La connexion entre le suppôt et l'«ordre à» diffère donc en même temps que la manière d'envisager le suppôt. Il exclut «ordre à», ou il exige «ordre à». Ces deux assertions ne sont pas contradictoires parce qu'elles répondent à des points de vue différents; mais, en retour, il ne faudrait pas les concevoir comme compénétrantes, comme se relativisant mutuellement, chacune altérant la catégoricité de l'autre. Exclure ou exiger, l'un et l'autre est absolu, tout comme les deux points de vue qui respectivement les commandent. Toutefois, il y a, entre ces points de vue, un ordre, une sorte de subalternation: la considération de l'essence¹⁸) comme telle fonde évidemment celle de ce qu'implique l'essence¹⁸): cela est vrai du suppôt comme de toute autre chose.

Nous pouvons maintenant répondre d'une manière plus complète à notre question: l'ordre est-il un transcendental? Nous disons bien complètement: cela résulte de ce que nous venons d'observer immédiatement. La réponse négative catégorique doit être maintenue, et il n'est pas possible de lui apporter quelque tempérament; mais elle n'est pas à elle seule toute la réponse, elle n'exprime pas adéquatement toute la réalité. Insistons successivement sur l'un et l'autre point: nous rappellerons d'abord que l'ordre n'est pas un transcendental proprement dit; nous montrerons ensuite que l'ordre est un transcendental subalterné, et nous expliquerons en quoi consiste cette notion.

18) Nous voulons dire selon la nature du suppôt. Il ne s'agit pas ici de l'essence de l'existant dont le suppôt est suppôt.

L'*ordre* n'est pas un transcendantal proprement dit. Nous désignons par transcendantal une réalité qui, ou bien est objectivement identique à l'être¹⁹⁾, tel le vrai par exemple, ou bien est avec l'être en rapport de concomitance nécessaire et réciproque, telle l'essence. L'*ordre* ne pourrait être un transcendantal que de la seconde manière; or la substance-sujet, et plus précisément le suppôt comme tel, inclut l'être et exclut l'«ordre à»; donc, en ce qui concerne le suppôt comme tel, l'être exclut l'«ordre à». Il existe donc un type de réalité pour lequel l'être et l'*ordre* ne peuvent être en rapport de concomitance nécessaire et réciproque: et par suite l'*ordre* n'est pas un transcendantal.

Il est éclairant de comparer le cas de l'*ordre* avec celui de l'essence: l'argument négatif que nous venons de répéter exclut la transcendantalité de l'*ordre*, non celle de l'essence. Explicitons ce point. Le suppôt comme tel²⁰⁾, a un certain type de réalité, et concrètement une certaine réalité: laquelle inclut simultanément l'essence et l'être puisque justement elle en fait l'unité²¹⁾, nous y avons insisté un peu plus haut. C'est jusque dans le subsister du suppôt que l'essence et l'être se trouvent à la fois distinctement et indissociablement²²⁾, et sont donc en rapport de concomitance nécessaire et réciproque. Le subsister, même considéré d'une manière formalissime comme propre au suppôt, fait donc bien partie du champ de concrétude où se vérifie le critère du transcendantal essence. Le subsister en tant que propre au suppôt n'est qu'un cas, privilégié sans doute, mais semblable à d'autres qui lui sont analogues au sens propre de ce mot, où se manifeste la transcendantalité de l'essence. Tandis que c'est un cas, c'est le cas, nous l'avons montré, qui suffit à exclure la transcendantalité de l'*ordre*. C'est donc la structure du subsister envisagé d'une manière à la fois concrète et formalissime, qui partage l'*ordre* et l'essence, qui incluant l'une et excluant l'autre, décide catégoriquement de la diversité de leur rapport à l'être, qui fonde ultimement la transcendantalité de l'essence et contredit absolument celle de l'*ordre*.

Telle est donc la réponse, déjà présentée, et qu'il faut maintenir sans ambiguïté. Elle porte cependant en elle-même l'exigence intrinsèque

19) Et ne s'en distingue que «terminative»: c'est-à-dire en vertu de relations dont les sujets sont différents mais qui n'ajoutent rien à leurs termes: lesquels sont donc différents spécifiquement mais non réellement.

20) Entendons, conformément au type de visualisation dont nous sommes convenus, tel suppôt concret considéré formellement en tant que sujet: donc selon le subsister, puisque celui-ci est l'aspect sous lequel l'actualité de l'existant concerne en propre le suppôt.

21) L'essence et l'être, qui sont des transcendants, sont immanents à tous les modes, et en particulier au premier d'entre eux, la substance-sujet: et cela de quelque façon qu'on l'envisage, donc premièrement comme sujet.

22) Il n'y a ni acte d'être sans mesure concrète ni mesure effectivement exercée sans acte d'être. Cf note 13.

d'un complément. Car le subsister qui la fonde est un subsister *créé*: s'il inclut avec lui, en même temps que l'être, l'essence dont il assure la transcendantalité, il ne laisse pas d'inclure l'être et l'essence comme réellement distincts, nécessitant par conséquent un principe d'unité absolument simple¹⁷⁾ autre que le suppôt lui-même. La nature de l'existant créé requiert donc, quoi qu'il en soit d'une analyse de la création, que l'on ne considère pas le subsister exclusivement comme position absolue. C'est bien cela qu'est *formellement* le subsister: une position absolue; mais le subsister formellement pris ne serait qu'une abstraction si on ne l'envisageait dans la concrétude de l'existant. Il se présente dès lors comme lié aux conditions qui lui sont intrinsèques; et il renvoie, non certes en vertu de lui-même mais de par ces conditions, à autre que soi. Et l'*ordre*, exclu par le suppôt lui-même, ici réapparaît. Il réapparaît de deux façons. D'une part en effet l'être et l'essence considérés ensemble, à la fois un en fait et réellement distincts, requièrent ordre à un principe différent de celui qui suffit à assurer cette unité de fait; d'autre part, composant l'un avec l'autre, l'être et l'essence constituent un *ordre*. Les deux composants de l'*ordre* se retrouvent donc ici: examinons-les au point de vue propre de la transcendantalité.

L'*ordre* à n'appartient ni à l'être ni à l'essence envisagés respectivement; d'ailleurs dans ce cas, il serait lui-même un transcendantal. L'*ordre* à est impliqué nécessairement par l'unité de fait des deux transcendentaux majeurs²³⁾ dont la distinction réelle est elle-même nécessaire²⁴⁾. Et, en retour, on peut définir, d'une manière suffisante sinon adéquate l'*ordre* à comme étant la conséquence nécessaire et immédiate de l'unité des transcendentaux. Il faut toutefois entendre le mot «conséquence» au sens concret et non au sens abstrait; il faut, autrement dit, interpréter cette définition de l'*ordre* à en demeurant au degré de visualisation que nous n'avons cessé de tenir: celui qui consiste à saisir la réalité concrète elle-même sous un aspect formel parfaitement précisé. Le caractère nécessaire d'une «conséquence» se traduit alors par une sorte d'immanence. L'*ordre* à se présente donc comme dérivé de l'ensemble des transcendentaux, notamment des deux transcendentaux majeurs. Mais il ne dérive ni de l'un ni de l'autre

23) Nous appelons, dans ce qui suit et pour être plus concis, transcendentaux majeurs l'être et l'essence. En voici la raison. L'un, le vrai, le bien, le beau ne se distinguent pas réellement de l'être. Ils constituent, en même temps que lui, un même type de transcendantal. L'essence, réellement distincte de l'être, constitue un second type de transcendantal: par concomitance nécessaire et réciproque avec l'être. *Res*, synonyme de essence, aliquid (aliud quid) appartiennent également à ce second type: ils impliquent d'ailleurs dans leur notion celle de l'essence, bien qu'ils en diffèrent réellement. Nous appelons majeurs les deux transcendentaux auxquels respectivement se réfèrent les transcendentaux d'un même type: chaque type réalise la transcendantalité selon la même structure.

24) La présente enquête porte sur les existants créés.

séparément, il n'est immanent ni à l'un ni à l'autre séparément; il est immanent à leur unité concrète partout où elle est réalisée, c'est-à-dire en tout existant créé quel il soit. L'ordre à se trouve ainsi défini d'une manière proprement métaphysique par son premier analogué, à savoir la relationalité²⁵) à l'incrée inscrite radicalement en tout existant créé.

Cette définition requiert cependant une importante précision. Elle paraît en effet impliquer, au point de vue ontologique, une sorte de contradiction: nous définissons l'ordre à *à partir de l'ensemble* être-essence, en insistant sur «à partir de»; si l'ordre à est immanent à l'ensemble dont il dérive ce n'est pas par mode d'identité: ni à l'ensemble lui-même ni à chacun de ses composants considérés séparément. Or l'ordre à se réalise dans *un* ordre; l'*ordre* au degré de concrétude où nous l'envisageons requiert toujours simultanément l'un et l'autre: l'ordre à et *un* ordre²⁶). Maintenant *cet* ordre inclut bien entendu, comme tout réalité, être et essence. Dès lors notre définition n'implique-t-elle pas que l'être et l'essence dérivent d'eux-mêmes, mais cela en telle manière que l'immanence à eux-mêmes qui en résulte exclut pour chacun l'identité à soi même: ce qui serait contradictoire.

Pour résoudre cette difficulté, il convient d'en bien voir la nature: elle provient d'une sorte de nivellement ontologique ou d'une univocisation entre le couple être-essence en tant qu'il est au principe de l'ordre à, et pour autant de l'*ordre*, et le couple être-essence en tant qu'il est inclus dans l'*ordre*. La résolution dès lors est aisée. Tous les termes que nous employons ont une acception commandée par le point de vue simultanément concret et formel dont nous avons une fois pour toutes convenu: et cela même implique le respect de la hiérarchie ontologique des réalités ainsi visualisées: concrétude ne signifie pas univocité. L'être et l'essence, parce qu'ils sont des transcendentaux au sens propre, se réalisent de manière analogiquement semblable, selon qu'on envisage l'existant à un point de vue ou à un autre; et il en va de même de leur unité. L'unité qu'ont l'être et l'essence au point de vue formel du subsister propre au suppôt comme tel ne doit pas être identifiée avec l'unité qu'ont l'être et l'essence comme constituant l'ordre de l'acte d'être. Il y a, entre ces deux unités concernant cependant l'une et l'autre les deux mêmes réalités, une différence analogiquement semblable à celle qui existe entre le suppôt et l'acte d'être: l'unité entre l'être et l'essence n'est pas, objectivement, la

25) Nous disons bien relationalité, car c'est la référence à sa Cause de l'existant créé posé «hors» cette Cause qui est la réalisation ontologique la plus éminente de l'a d, c'est-à-dire de l'essence de la relation.

26) Cet ordre, au sens de un ordre, est, au point de vue auquel nous nous plaçons dans le présent paragraphe, l'acte d'être de l'existant, acte de tel existant concret, mesuré et structuré par l'essence concrète.

même réalité selon qu'on la considère comme exigeant l'ordre à c'est-à-dire comme incluse dans le *suppôt*, ou bien comme constituant un ordre, c'est-à-dire comme inhérente à l'acte d'être. Et on retrouve bien analogiquement la même priorité réelle du premier terme sur le second dans chacun des trois couples suivants: *suppôt*, acte d'être; unité de l'être et de l'essence considérée, soit selon le *suppôt*, soit selon l'acte d'être; ordre à, un ordre.

La définition proposée pour ordre à n'implique donc pas de contradiction: il suffit de discerner avec assez de précision les différents degrés analogiques que présente une même réalité au sein de l'existant concret. Nous pouvons conclure que l'ensemble des transcendentaux, et notamment des transcendentaux majeurs, inclut comme tel une sorte de dérivé qui lui est nécessairement immanent: ce dérivé, c'est l'*ordre* en tant que ordre à.

On voit par là que l'ordre à constitue une sorte d'antithèse complémentaire du *suppôt*. Le *suppôt* exclut l'ordre à par ce qu'il pose, savoir l'unité de fait de l'existant créé; mais le *suppôt* requiert ordre à par suite de ce qui lui manque: savoir de ne pas fonder en droit cette même unité. Le *suppôt* intervient ici médiatement, là immédiatement: nous l'avons déjà dit; le *suppôt* qui, par lui-même, exclut ordre à, exige ordre à par la médiation simultanée des deux transcendentaux majeurs; mais le caractère non transcendantal du *suppôt* se retrouve dans l'ordre à: et c'est pourquoi il y a entre eux la contrariété que nous avons observée: c'est, pour ainsi dire, le genre «non transcendantalité» qui la rend possible.

La transcendantalité de l'*ordre* est donc exclue si on entend ce mot au sens propre; mais elle est confirmée si on entend: dérivation de la transcendantalité au sens propre. L'unité entre l'être et l'essence se réalise toujours par concomitance nécessaire et réciproque; mais cette unité n'est pas un transcendantal parce que le degré de sa réalité est mesuré non pas seulement par celui de ses deux composantes conformément à l'analogie de l'être, mais primordialement par le *suppôt* où être et essence ont leur concrétude. Les degrés de l'unité entre l'être et l'essence ne suivent donc pas à ceux de l'être ou de l'essence. Et par suite la transcendantalité de ceux-ci n'appartient pas à celle-là.

Et comme l'unité entre l'être et l'essence exige et fonde l'ordre à, constitue même le premier analogué de l'ordre à, il suit que l'ordre à n'est pas un transcendantal. Mais il suit également que toute l'essence, la «ratio», le *λόγος* de l'ordre à se résout métaphysiquement dans l'unité des deux transcendentaux majeurs. Nous pouvons exprimer cela en disant que l'*ordre* en tant qu'ordre à est un *transcendental sub-*

*alterné*²⁷⁾: c'est-à-dire que la transcendance ne lui appartient pas en propre: elle ne lui appartient que par dérivation, qu'en se résolvant simultanément dans les deux transcendants majeurs qui réalisent typiquement la notion de transcendantal.

L'unité de l'être et de l'essence est exigence d'ordre à; d'autre part elle fait que l'être et l'essence constituent un ordre. Nous allons maintenant nous placer à ce second point de vue; qu'il soit distinct du premier, cela résulte de ce que nous observons un peu plus haut. L'unité qu'ont l'être et l'essence au point de vue du subsister propre au supposé n'est pas identique à l'unité qu'ont l'être et l'essence comme constituant l'ordre de l'acte d'être, réellement distinct du supposé. Et selon qu'on envisage cette unité au premier ou au second sens, l'ordre lui est immanent soit en tant que ordre à soit en tant que un ordre.

Pour expliquer ce second point nous devons d'abord définir ce que nous entendons par un ordre²⁸⁾. Un ordre est un ensemble d'éléments soutenant une référence semblable avec un même élément, appartenant ou non à l'ensemble; cet élément, fonctionnellement distinct de tous les autres, est appelé le principe de l'ordre. L'«ensemble» qui intervient dans cette définition, et qu'on peut appeler la base de l'ordre, peut lui-même être donné en fait, en extension, ou bien peut-être caractérisé par un critère que doit vérifier chacun des éléments. Cet ensemble n'est l'ordre que matériellement; ce qui constitue l'ordre formellement, c'est là référence au principe. On le voit clairement dans le cas où l'ensemble de base et par conséquent l'ordre lui-même comprend plusieurs éléments. La répétition étant étrangère à l'ordre, la pluralité des éléments est alors fondée sur la différenciation de leur référence au principe. Si cette référence était rigoureusement la même pour tous les éléments, ceux-ci ne se distingueraient qu'en raison de leur matérialité, elle ne se prendrait pas du principe de l'ordre; et il n'y aurait pas d'ordre.

Mais le cas dans lequel l'ordre ne comprend qu'un seul élément requiert une précision nouvelle. L'ordre à se réalise alors exclusivement dans la relation de l'unique élément au principe de l'ordre. A moins de confondre ordre et relation il faut donc tenir la distinction entre ordre à et relation, jouant cependant l'un et l'autre entre les

27) Il va sans dire que «subalterné» a ici une acception à la fois réelle et intelligible, conformément au type de visualisation, formel et concret, que nous avons adopté. Ce n'est pas seulement pour comprendre l'ordre qu'il faut recourir à la subalternation; c'est la réalité même de l'ordre qui est subalternée à celle des transcendants proprement dits.

28) La définition qui va être donnée ne peut-être justifiée que par induction. Nous ne nous y attarderons pas. On peut d'autre part préciser, au point de vue des structures abstraites, le rapport entre le principe d'ordre et l'ordre pris dans son ensemble. Mais dans le cas qui nous occupe ces précisions seront manifestes.

mêmes extrêmes²⁹). Pour voir en quoi consiste cette différence, il suffit de se reporter au cas où l'ordre comporte plusieurs éléments: ce qui alors constitue l'ordre c'est la différenciation *actuelle* de la référence au principe. Si la base de l'ordre ne comporte qu'un seul élément, son unicité entraîne celle de sa référence au principe: ce qui exclut, pour cette référence, toute différenciation actuelle. Mais alors, pour qu'il y ait ordre et pas seulement relation, cette référence doit *pouvoir être* différenciée: nous dirons qu'elle doit être *différentiable*³⁰), et cela selon le point de vue même qui la constitue. Cette référence, normalement, consiste en une relation. Mais cette relation, *comme telle*, n'est pas différenciable. Elle est ce qu'elle est. Et c'est ainsi que l'ordre se distingue de la relation: celle-ci, considérée comme constitutive de l'ordre doit être différenciable, tandis que la relation elle-même ne l'est pas.

Nous pouvons maintenant affirmer que l'être et l'essence, réellement distincts du supposé, considérés comme tels et d'ailleurs concrètement dans l'existant, constituent *un* ordre. Le principe de l'ordre est l'acte d'être et l'unique élément en est l'essence concrète. Celle-ci est bien ordre à l'être; et d'autre part elle exerce son acte propre qui est de se mesurer elle-même en même temps que l'acte d'être, en vertu de l'acte d'être lui-même¹⁶). Ainsi l'ordre constitué par l'être et l'essence est bien fondé formellement sur l'ordre à qui est comme l'essence de l'ordre, et réellement sur l'immanence à tout l'ordre de son propre principe. Inutile d'insister³¹).

Reste la troisième des conditions rappelées plus haut, la plus importante d'ailleurs pour notre objet: la référence au principe de l'ordre doit être différenciable. Or cela résulte de l'existence d'êtres de différents degrés. L'ensemble des existants, référés à leur Principe qui est l'Acte pur, comporte *un* ordre; la distinction entre les éléments de l'ordre, ou bien celle des degrés d'être auxquels respectivement appartiennent les existants, se prend en chacun de la simplicité. Or la simplicité concerne, en vertu de sa nature, *tout* l'existant: l'acte d'être, l'essence, et principalement la mesure mutuelle en un sens de l'un par l'autre¹⁶). Aux degrés différents de simplicité correspondent des degrés

29) Puisque c'est une distinction formelle. Il est d'ailleurs bien connu en logistique, qu'une classe qui ne comprend qu'un seul membre ne doit pas lui être identifiée. Il y a ici quelque chose de semblable, mais au point de vue des rapports, non à celui des termes. Si un ordre ne comprend qu'une seule relation, il n'est cependant pas identique à cette relation.

30) L'orthographe que nous choisissons pour ce mot en rappelle la signification: il désigne une réalité potentielle, non actuelle. Elle est actualisée lorsque l'ordre comporte plusieurs éléments.

31) L'analyse de l'existant, et en lui de l'exercice de la mesure peut-être exprimé et interprété en terme de relation et d'ordre. A la condition toutefois d'entendre la relation analogiquement, puisque la structure de la relation prédicamentale ne se retrouve pas dans le rapport entre l'être et l'essence.

différents pour tout ce qu'affecte la simplicité, en particulier pour l'exercice de la mesure: c'est-à-dire pour la référence de l'essence concrète à l'acte d'être.

L'existence, observable, de degrés d'être prouve donc l'existence de degrés pour la référence à l'acte d'être «principe d'ordre», de l'essence concrète, unique «éléments de l'ordre»³²⁾. Et ce dont il existe des degrés différents dans les différents existants est, en chacun d'eux, différentiable: supposé, comme c'est le cas, qu'il s'agisse d'une donnée analogue. C'est tout l'ordre des existants créés qui se trouve inscrit à l'intime de chacun d'eux; mais ce dont la preuve requiert la *diversité* effective et observable des degrés d'être est vrai en chaque existant indépendamment de tous les autres, puisque cela tient radicalement à la nature de l'être créé. Ainsi l'être et l'essence, réellement distincts du suppôt, constituent, même envisagés de cette façon, un ordre incluant ordre à son propre principe, qui lui est immanent.

Examinons maintenant la conséquence des précédentes remarques au point de vue qui les a inspirées: celui de la transcendance de l'ordre. Nous avons conclu, en considérant l'unité de l'être et de l'essence à partir du suppôt, que l'ordre est, en tant qu'ordre à, un transcendantal subalterné. Nous devons maintenant compléter cette conclusion, l'achever selon son exigence intrinsèque plutôt qu'y ajouter. Précisions donc: ce qui va être dit est un achèvement appelé par ce qui a été dit. L'unité de l'être et de l'essence, telle qu'elle se réalise dans le suppôt, est en effet immanente à l'acte d'être mesuré par l'essence, tout comme l'ordre à exigé par le suppôt est immanent à l'ordre constitué comme nous venons de le voir par l'être et l'essence. Autrement dit l'analyse du caractère transcendantal de l'ordre nous conduit à considérer simultanément l'achèvement³³⁾ de l'ordre et l'achèvement, dans l'existant, des deux transcendants majeurs, l'essence et l'être. L'ordre s'avère donc comme intimement connexé avec ces deux transcendants.

Maintenant l'ordre, toujours a une certaine réalité: car les éléments ordonnés seraient, sans l'ordre, ou existant selon un autre ordre, ou intrinsèquement différents; en retour, l'ordre n'a jamais de réalité séparée. Ce double axiome, pourrait-on dire, de la métaphysique de l'ordre a bien entendu sa pleine portée dans le cas où on considère

32) Il n'est pas possible d'exprimer en quoi consistent ces degrés: puisque nous sommes ici au delà de l'ultime analyse de l'existant crée: montrant sa résolution en être et en essence.

33) Nous ne parlons d'achèvement que du point de vue de notre analyse. Objectivement, le suppôt est aussi inséparable de l'acte d'être intégrant l'être et l'essence que l'ordre à est inséparable de un ordre. Mais à la priorité du suppôt du côté de l'existant correspond celle de l'ordre à du côté de l'ordre. C'est cette correspondance que nous continuons de mettre en œuvre.

comme support de l'ordre l'objet même de la métaphysique: les transcendentaux réalisés dans l'existant concret. La connexion entre l'*ordre* qui a sa réalité propre, et les deux transcendentaux majeurs qui ont chacun leur réalité propre peut dès lors s'exprimer de deux façons selon que, sémantiquement, on se réfère d'abord aux transcendentaux ou d'abord à l'*ordre*.

On peut dire: l'être et l'essence ne sont ce qu'ils sont dans l'acte d'être qu'en vertu de l'*ordre* qu'ils soutiennent entre eux et constituent: l'un dérivant de l'autre, l'*ordre* achevant l'*ordre*. Et ainsi on aura exprimé une dépendance en quelque sorte virtuelle des transcendentaux par rapport à l'*ordre* considéré comme ayant une certaine réalité, non séparable mais distincte. Les deux transcendentaux majeurs s'achèvent réellement dans l'acte d'être, intégrant ce même acte d'être malgré leur structure différente, en vertu de l'*ordre*. L'unité des transcendentaux tels qu'ils sont, réels dans l'existant, se résout en vertu de l'*ordre* et dans l'*ordre*. Les transcendentaux forment *un* ordre, justement en vertu de l'*ordre*.

Et on peut et on doit dire, en retour: l'*ordre* n'existe que parce que les transcendentaux, ordonnés l'un à l'autre en vertu de leur nature, constituent *un* ordre. L'*ordre* n'ajoute pas à la réalité des transcendentaux: il est simplement un aspect de leur unité, réellement distinct il est vrai, mais par mode de dérivation immanente et non comme constituant une troisième réalité faisant nombre avec l'être et avec l'essence. La réalité de l'*ordre* vient de ce que, précisément, les deux transcendentaux majeurs sont, entre eux, ordonnés. Et, ainsi, on exprime une dépendance réelle de l'*ordre*: la réalité de l'*ordre* se résout dans l'unité des transcendentaux.

Maintenant, il est clair, d'après tout ce qui précède, qu'il faut conserver l'une et l'autre assertion parce qu'elles expriment la même vérité objective: d'une part, les transcendentaux forment *un* ordre en vertu de l'*ordre*, leur unité se résout dans l'*ordre*; d'autre part, l'*ordre* existe parce que les transcendentaux sont entre eux ordonnés, la réalité de l'*ordre* se résout dans l'unité des transcendentaux.

Eu égard à la première manière de s'exprimer, on dira que l'*ordre* est un transcendantal car l'unité entre deux transcendentaux comme tels ne peut se résoudre que dans une donnée transcendentale. Et si on tient compte de la deuxième manière de s'exprimer, on dira que l'*ordre* est un transcendantal subalterné: l'*ordre* est en effet immédiatement connexé à l'unité entre les transcendentaux, non à l'un ou à l'autre. Cette unité, nous l'avons déjà observé, n'est pas un transcendantal; il suit que l'*ordre* ne peut-être un transcendantal au sens propre, dont la raison est la convertibilité sinon l'identité avec l'être.

Cependant, même à ce second point de vue, il faut ajouter que l'ordre découle *nécessairement* des transcendentaux par la médiation de leur unité. Chaque transcendantal, envisagé séparément selon sa raison formelle, n'implique pas l'ordre; mais c'est là une vue abstraite: car les transcendentaux sont inséparables. Et les transcendentaux adéquatement considérés incluent nécessairement l'ordre dont la réalité, cependant, dépend d'eux. La subalternation de l'ordre, si on admet cette désignation, est donc d'un type spécial, elle comporte une certaine réciprocité³⁴): laquelle est d'ailleurs en parfaite harmonie avec la transcendantalité de l'ordre puisqu'elle constitue une sorte de convertibilité relative entre l'ordre et les transcendentaux.

La conséquence qu'impliquait déjà pour l'ordre à l'unité de l'être et de l'essence considérée dans le supposé vaut donc absolument: cette unité et l'ordre lui-même étant considérés dans toute leur compréhension: l'ordre est un transcendantal subalterné; nécessairement immanent aux transcendentaux adéquatement pris, il est la condition concomitante de leur achèvement.

*

Concluons. La considération des degrés d'être, et notamment des degrés extrêmes, l'analyse de l'unité entre les prédicaments tendraient à établir la transcendantalité de l'ordre: il accompagne l'être, de la puissance pure à l'Acte pur; il est l'aspect propre selon lequel l'être réalise analogiquement l'immanence mutuelle de ses modes, la substance sujet exceptée. Mais un examen rigoureux montre que l'ordre n'est ni objectivement identique à l'être ni en concomitance nécessaire et réciproque avec lui: il n'est donc pas un transcendantal au sens propre. L'ordre est un transcendantal subalterné aux transcendentaux, notamment à l'être et à l'essence, «transcendentaux majeurs». Nécessairement immanent à leur unité, l'ordre est la condition concomitante de leur achèvement. L'ordre est, quant à sa réalité, fondé sur la mutuelle ordination qui existe entre les transcendentaux formellement pris; mais l'ordre est également la condition en vertu de laquelle les transcendentaux forment un ordre: et ainsi sont, dans l'existant, adéquatement ce qu'ils doivent être.

34) Observons cependant qu'il y a déjà dans la subalternation au sens classique une certaine réciprocité. Les principes explicités organisés et justifiés par la science subalternante sont retrouvés par induction dans la science subalternée. Ces deux manières de saisir les *m ê m e s* principes sont irréductibles: l'une ne découle pas de l'autre. Et par suite il y a bien entre les deux saisies en rapport de subalternation une certaine réciprocité.